



Licenciement pour motif économique ou faute arrangée

Par **Cosmokenobi_old**, le **10/07/2007** à **10:47**

Bonjour,rnrnMon amie a été embauchée en CDI il y a 6 mois dans une petite SSII voulant se diversifier dans l'administratif. Leur mission (2 personnes ont été embauchées dans cette optique de diversification) dans une caisse de retraite se termine le 15 juillet 2007 et ils devaient être ensuite embauché au même salaire dans cette même caisse. Cela ne se fera finalement pas (différence de salaire trop importante)! La SSII a donc essayé par des moyens divers (pression, mensonge) de faire accepter un poste moins bien payé a mon amie dans cette caisse de retraite, en vain. Aujourd'hui, on en est donc au fait qu'ils ne savent pas où la replacer et qu'ils n'ont pas l'argent pour la garder en inter-contrat (disent ils). Ils envisagent donc un licenciement, mais pour quel motif? La santé économique de la SSII ne semble pas en péril (sortie karting en septembre, repas avec les prestataires à plus de 150 euros) et mon amie n'a commis aucune faute! rnrnJ'aimerais donc savoir quels sont les moyens juridiques pour se défendre? Quels sont les pièges à éviter? Peuvent-ils vraiment la licencier pour raison économique? Si il doit y avoir négociation d'une faute, quelles sont les indemnités auxquelles on peut prétendre?rnrnJe vous remercie par avance pour votre réponse en espérant avoir été suffisamment clair dans l'explication du cas auquel mon amie est confrontée...

Par **maitreiledefrance_old**, le **01/09/2007** à **19:26**

bonjourrnrnil sera nécessaire de saisir directement les prud'hommes qui nécessite l'examen complet de votre dossierrnrnau besoin, contactez-moi par mail